



DOSSIER

RETRAITES

Analyse

La réforme des retraites

S'informer, comprendre.

Le 23/08/2018

Le gouvernement lance la réforme de retraites qu'il a promise.

Objectif

Construire un système plus simple, plus lisible, et offrant une plus grande liberté de choix. Les discussions avec les partenaires sociaux sont ouvertes jusqu'à la fin de l'année.

Le point sur les positions CFTC. La CFTC, comme les autres organisations syndicales, est consultée tous les 15 jours. Syndicat constructif, elle voit là l'occasion de défendre ses propositions, de les confronter aux arguments du gouvernement. Mieux, de les enrichir. Les discussions en cours sont prévues jusqu'à la fin de l'année 2018.

Vers un régime universel

Régime général, régimes des fonctions publiques, régimes spéciaux... 42 régimes (de base et complémentaires) et 37 caisses de retraite coexistent.

Jusqu'ici, les réformes des retraites intervenaient sur l'un des trois paramètres suivants : l'âge de départ à la retraite, la durée d'assurance et le niveau des cotisations. Le gouvernement propose cette fois une réforme dite systémique, c'est-à-dire un chantier envisagé dans sa globalité et susceptible de substituer un système à un autre.

La CFTC ne nie pas le constat d'un système de retraites complexe et peu lisible. Ce, d'autant plus que les parcours professionnels actuels nous amènent à cotiser en moyenne à plus de deux caisses différentes. Malgré les efforts accomplis en termes d'information sur les droits à retraite, le système doit être plus juste et plus lisible.

Le passage à un régime dit universel doit s'adapter à tous les profils de carrière, prenant ainsi mieux en compte les mobilités professionnelles et les changements de statut.

La CFTC est favorable au régime universel, à condition qu'il préserve les pensions actuellement versées et les droits acquis avant son instauration. Plus encore : que les grands principes de notre système de retraite, à savoir la répartition, la solidarité inter et intra générationnelle soient sauvegardés.

Pour la CFTC, le principe d'un objectif de retraite universelle juste et équilibré permettant d'en finir avec des ajustements permanents des conditions d'âge ou de nombre de trimestres est ambitieux.

Il est vrai aussi qu'il vaut mieux réformer quand la situation économique et sociale est relativement stable plutôt qu'en réaction à des crises soudaines et brutales.

Il est indispensable de garantir aux futurs retraités un âge raisonnable de départ en retraite en tenant compte de l'espérance de vie en bonne santé et un taux de remplacement du dernier revenu qui ne fasse pas que la retraite soit vécue comme une rupture brutale du niveau de vie.

Mais il faut aussi que les solidarités entre les citoyens et les personnes fragiles, accidentées de la vie personnelle et professionnelle soient efficaces pour que l'ensemble de la population française puisse vivre décemment à tous les âges de la vie.

Un financement par répartition

Pour la CFTC, le nouveau système devra conserver le mode de financement par répartition.

Quelques mots sur ce terme technique. Contrairement à ce que l'on pense encore trop souvent, on ne cotise pas pour sa retraite. Dans un système de retraites par répartition, les cotisations versées par les actifs servent immédiatement à financer les pensions des retraités. Une partie de mon salaire est redistribuée aux personnes actuellement à la retraite. Ainsi dit-on du système de retraites français qu'il repose sur la solidarité intergénérationnelle et la solidarité entre tous les cotisants.

Un mode de fonctionnement qui concilie « contributif » et solidarité

Non seulement les cotisations financent instantanément les pensions des retraités actuels, mais elles ouvrent aussi des droits futurs à la retraite. En effet, notre système de retraites fonctionne sur le mode contributif. Ce que l'on reçoit (la pension) est proportionné à ce que l'on a versé (les cotisations). Plus mon salaire et ma durée de cotisation sont élevés, plus le montant de ma pension de retraite sera important.

Si la CFTC défend le mode contributif, elle souhaite que le nouveau régime préserve les mécanismes de solidarité (maladie, chômage, temps partiel...), prenne mieux en compte les nouvelles formes d'emploi (micro-entreprise, travailleurs collaboratifs...) et reconnaisse certaines situations (aidants familiaux, engagement citoyen). Pour la CFTC, fidèle à son Statut du travailleur, toute activité doit effectivement générer des droits.

La réforme des retraites devrait être débattue au Parlement au cours du premier semestre 2019, et adoptée d'ici à l'été 2019. En parallèle des discussions avec les partenaires sociaux, une plateforme de consultation citoyenne a été lancée le 31 mai. Elle reste ouverte jusqu'au 25 octobre, vous pouvez encore y participer.

Les enjeux de la réforme

Il s'agit, tout en maintenant le principe de la répartition et de la solidarité, de faire converger les 42 caisses actuelles issues des ordonnances de 1945 vers un système unique de retraite universelle par point dans lequel pour le même euro cotisé, les citoyens seraient égaux devant le montant de retraite perçue avec l'ambition d'un système pérenne qui s'auto-ajuste en fonction des crises économiques, financières et démographiques.

Il s'agit donc d'une réforme systémique et non d'un énième ajustement du système actuel.

Le texte de loi serait présenté début 2020 et s'appliquerait à partir du 1er janvier 2025 pour les personnes nées après le 1er janvier 1963.

Les incertitudes

Mais cela pose une foule de questions dont, de manière non exhaustive :

- Comment procède-t-on et sur quelle période ?
- Comment fait-on converger les différents systèmes ; salariés, fonctionnaires, indépendants et autres ?
- Sera-t-il appliqué une rétroactivité sur l'ensemble de la carrière ?
- Sur combien d'années prend on le salaire de référence ?
- Quelles garanties apporte-t-on aux futurs retraités concernant leur niveau de vie et le taux de remplacement du dernier revenu ?
- Comment sera déterminée la valeur du point ?
- La retraite sera-t-elle garantie ou flexible en fonction de la croissance ou de l'espérance de vie comme en Suède ?
- Quelle solidarité garantit-on entre les générations mais aussi entre les jeunes, les femmes, les seniors, les handicapés, les chômeurs... ?
- Comment réduire les inégalités et valoriser le travail ?
- Quelle sera l'assiette de cotisation : les seuls salaires, la CSG, la TVA sociale, les revenus du capital ?
- Reste-t-on, pour une retraite pleine sur une base de la retraite à 62 ans avec 42 ans de cotisation ?
- Maintien-t-on le système de décote et surcote ?
- Y aura-t-il une caisse complémentaire universelle et comment ?

La concertation

Les échanges avec les différents partenaires portent à chaque fois sur l'un des six grands blocs thématiques qui jalonnent l'agenda de la réforme des retraites.

Chaque bloc est composé de 2 réunions bilatérales par organisation : la première rencontre est consacrée à un échange autour d'un diagnostic, d'un constat problématisé, pour ensuite aborder des questions ouvertes lors d'une deuxième séance de travail.

Les trois premiers blocs consacrés aux grands principes du nouveau système de retraite ont été discutés jusqu'à l'été 2018 :

1. **La construction d'un système universel**, commun à tous les actifs où sera abordée la définition du nouveau régime en termes de périmètre, de niveau de couverture, d'assiette et de taux de cotisation (avril - mai).
2. **La construction d'un système re-distributif et solidaire** avec la prise en compte des droits non contributifs liés à la maladie, la maternité, au chômage ainsi que les minima de pension (mai - juin).
3. **La construction d'un système tenant compte des évolutions de la société** avec l'examen des droits familiaux et la question de l'égalité entre les femmes et les hommes (juin - juillet).

Les trois autres blocs seront discutés à partir de l'automne et porteront sur :

4. **Les conditions d'ouverture des droits à retraite** avec notamment l'objectif de donner plus de liberté dans la transition vers la retraite.
5. **La reconnaissance des spécificités de certains parcours professionnels** où seront examinées les conditions des départs anticipés à la retraite.
6. **La construction d'un système pérenne, responsable et solide** où seront abordées les questions de gouvernance, de pilotage et d'organisation du système universel ainsi que les modalités de transition entre l'ancien et le nouveau système.

Une consultation citoyenne

La phase de concertation s'accompagne d'un dispositif de consultation et de participation citoyenne lancé mi-mai et qui repose notamment sur une plateforme de consultation en ligne et la tenue de plusieurs ateliers participatifs sur tout le territoire.

Consultation en ligne :

participez.reforme-retraite.gouv.fr

Les orientations de la réforme seront proposées par le Haut-commissaire à la réforme des retraites en fin d'année 2018 ou début 2019. La présentation du projet ouvrira une nouvelle phase de concertation avec les partenaires sociaux.